



# Le Jaseur du Lac

Volume 25, numéro 1 • Juin 2009

## Lac-Sergent

LANCEMENT DU PROJET À L'ÉPAULE



Ensemencement du lin devant la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix au Lac Sergent soulignant le lancement du projet à l'épaule dans le cadre de la Biennale du lin.

PHOTO: (à gauche) L'ARTISTE DU PROJET, MME COLETTE MATTE, LA DIRECTRICE DE LA BIENNALE DU LIN, MADAME KARINE GERMAIN ENTOURÉ DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE LAC SERGENT, ALAIN LAVERDIÈRE, LINE MORIN. (à droite) LE PRÉSIDENT DU COMITÉ, ALAIN ROYER, M. GRÉGOIRE DUBÉ, MME JOHANNE TREMBLAY-CÔTÉ, CONSEILLÈRE ET M. BENOÎT GAGNÉ.

# Table des matières

<b>Mot du maire</b>	pages 3-4
<b><u>Mots des conseillers</u></b>	
Alain Royer, district #1	page 4
Hélène D. Michaud, district #2	page 5
Johanne Tremblay-Côté, district #3	page 5
François Garon, district #4	page 6
<b><u>Information municipale</u></b>	
Communiqué de la secrétaire	page 7
Analyse d'eau potable	page 8
Rénovations résidentielles (crédit d'impôt)	page 8
Dépôt des états financiers 2008	page 9
Page d'histoire	pages 10 à 14
<b><u>Urbanisme</u></b>	
Message de l'inspecteur municipal	page 15
Mot du président du CCU	page 16
<b><u>Organismes et associations</u></b>	
Souvenirs des Fêtes du centenaire	page 16
Association pour la protection de l'environnement du Lac-Sergent (APPELS)	pages 18 à 20
<u>Association nautique du Lac-Sergent</u>	
- Mot du commodore	page 21
- Calendrier des activités	pages 22-23
<b><u>Services divers</u></b>	
Composter chez soi - simple et écolo	page 18
Corporation de transport régional de Portneuf	page 26
Emblème floral et aviaire : SONDAGE	page 24
Horaire de la cueillette des ordures	page 28
Horaire de la rampe de mise à l'eau	page 17
RRGMRP - centre de transfert	page 7
RRGMRP - produits dangereux	page 27
Sûreté du Québec - communiqué	page 25

# Mot du Maire

maire@villelacsergent.com



Chères Sergentoises,  
Chers Sergentois,

Ce numéro du Jaseur constituera le dernier du mandat de la présente administration. Le 1<sup>er</sup> novembre prochain, vous serez appelés à porter un jugement sur celle-ci. Aussi, il n'est peut-être pas inutile de faire le bilan de son action des quatre dernières années.

Sur le plan environnemental, plusieurs gestes ont été posés : adoption des règlements 218 (imposant des études environnementales aux promoteurs et la réalisation de travaux pour contrer tout phosphore supplémentaire), 220 (interdisant les engrais de type biologiques), 224 (protégeant le couvert forestier), 225 (obligeant la renaturalisation des rives), engagement d'un inspecteur « vert » durant deux étés, appui financier à l'APPELS pour la réalisation de leurs objectifs et l'achat de plants pour distribution gratuite, installation de bouées dans le lac pour limiter la vitesse dans les zones de faibles profondeurs ou envahies par la myriophylle. Ces actions ont valu à Ville de Lac-Sergent des articles élogieux dans les médias (« L'exemple de Lac-Sergent » - Le Devoir, 22 juin 2007).

À l'égard de l'urbanisme : adoption du règlement 213 pour régler la question des garages et cabanons avec des règles souples d'application, 214 pour faciliter l'obtention de dérogations mineures, 211 pour consacrer le droit du citoyen de se faire entendre au Comité consultatif d'urbanisme, 256 pour imposer un Plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A) sur les bords du lac.

Les travaux publics ont aussi occupé une large place : travaux importants au Club nautique (ajout d'un sous-sol, isolation) afin de pouvoir l'utiliser douze mois par an, asphaltage de la rue Baie de l'Île, réfection en 2009 et 2010 du chemin Tour-du-Lac Sud et règlement du contentieux avec la Ville de Sainte-Catherine, et bientôt, je l'espère, une réponse favorable du Ministère des affaires municipales à notre demande de subvention pour la réalisation d'un égout collecteur.

Pour ce qui est loisirs, les relations entre l'Association nautique et la Ville ont été considérablement améliorées : financement stable pour l'Association, appui financier majeur pour le Cloverleaf 2006, création d'un Comité de loisirs et culture et son financement, ce qui a permis d'organiser des célébrations pour la Fête nationale et la Fête de la famille, illumination de la croix, création d'une piste de ski de fond sur le lac. Ajoutons l'installation d'une sortie pour permettre aux motoneigistes de rejoindre, à partir du lac, la piste Jacques-Cartier/Portneuf, appui financier au Comité du centenaire de la Chapelle, embellissement de nos rues et places par l'installation d'un massif floral et de jardinières à l'été 2009.

Nos finances publiques sont également saines avec des surplus à chaque année. Le taux de la taxe foncière générale, compte

tenu du nouveau rôle d'évaluation en 2007, est resté à peu près stable avec une augmentation sur quatre ans, d'un cent (0,01\$) du cent dollars. Les taxes de service ont suivi la hausse des coûts qui nous

sont imposés par nos fournisseurs. Les seules autres hausses, sur lesquelles nous avons un contrôle, concernent un 5\$ de plus pour nos loisirs et un 27\$, pour le service d'évaluation de la MRC, soit 32\$ sur un compte de taxes (évaluation moyenne de 100 000\$) de 1 141.00\$. Évidemment, les hausses brutales du rôle d'évaluation pour les propriétés riveraines du lac nous interpellent, car elles déplacent le fardeau fiscal vers une partie des résidents, imposant des hausses de taxes à certains et des baisses à d'autres. Un nouveau rôle entrera en vigueur en 2010 et nous espérons que d'ici là, les travaux du Ministère pour freiner ou atténuer ces disparités seront complétés.

Nous avons aussi travaillé sur les symboles de notre Ville : un nouveau drapeau et bientôt des emblèmes floral et aviaire, l'amélioration de la présentation du Jaseur, la création d'un site Internet.

Enfin, notre démocratie n'a pas été en reste : une seconde période de questions au conseil, un conseil plus accueillant pour les citoyens et plus à l'écoute avec le résultat que nous avons moins de chicanes.

À titre de premier magistrat, je suis fier de ce bilan. Bien sûr, tout cela est le résultat d'un travail d'équipe avec les conseillers et conseillères : François Garon, Johanne Tremblay-Côté, Alain Royer et Hélène Michaud, que je remercie pour leurs efforts et leur appui. Je dois aussi des remerciements aux administrateurs et bénévoles de l'APPELS et de l'Association nautique qui ont surmonté les méfiances du départ pour nous accorder leur confiance. Enfin, il en va de même pour les nombreux citoyens qui se sont impliqués dans notre vie communautaire ou qui sont venus nous rencontrer durant les séances du conseil municipal.

Bien sûr, chaque élément de cette longue énumération a demandé des efforts et de nombreuses heures de travail. Mais cela est vite oublié avec les commentaires exprimés par les citoyens.

Comme le soussigné et son équipe ont l'intention de solliciter un nouveau mandat, nous vous invitons à venir juger ce bilan et à exprimer, le 1<sup>er</sup> novembre prochain, votre avis sur l'avenir de notre municipalité.

Les enjeux du prochain mandat seront évidemment la qualité des eaux de notre lac ainsi que le développement de notre ville. Nous souhaitons vous entretenir de nos options sur ces sujets lors de la prochaine campagne électorale.

D'ici là, nous ferons une pause collective pour les vacances. Je vous invite à participer nombreux aux activités de l'Association nautique, de la Fête nationale, de la Fête de la famille et

de la Biennale du lin. De plus, cet été, nous ferons notre dernier effort pour terminer la renaturalisation de la rive sur une profondeur de cinq mètres. Encore une fois, je compte sur votre collaboration pour que cette initiative soit un succès, démontrant à tous, les valeurs de solidarité de la population sergentoise.

Je vous souhaite donc un merveilleux été 2009 avec beaucoup de soleil et de bonheur.

Denis Racine, maire

## Message des Conseillers(ères)

### Alain Royer, conseiller district no 1

Chères Sergentaises,  
Chers Sergentois,

La saison estivale va bientôt commencer et c'est avec un grand plaisir que le Comité des loisirs et de la culture vous invite à venir célébrer avec nous le samedi 20 juin prochain la Fête nationale. À cette occasion, il y aura un super spectacle avec humoriste, suivi du groupe «Sans détour». Il y aura également nos fameux feux d'artifice qui seront, encore une fois, vous en mettre plein la vue. De plus, suite au succès grandissant, il y aura le samedi 22 août une 3<sup>e</sup> édition de la Fête de la famille. Nous vous attendons en grand nombre.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter l'Info Club et le site Internet.

Dans un autre ordre d'idée, déjà 4 ans se sont écoulés et le 1<sup>er</sup> novembre prochain, il y aura de nouvelles élections. À cet effet, une dernière occasion s'offre à moi à titre de conseiller municipal, pour vous remercier de l'appui apporté au cours de mon mandat. Je me considère privilégié d'avoir pu vous représenter et surtout de garder votre amitié. Malheureusement, pour des obligations professionnelles, je ne ferai pas partie des prochaines élections.

J'ai énormément apprécié mon rôle de conseiller, car il m'a permis de rencontrer des gens qui ont à cœur le développement de notre ville ainsi que de créer de nouvelles amitiés. Je ne peux passer sous silence tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec une équipe tant dévouée et compétente. À cet effet, je tiens spécialement à remercier les membres de notre équipe M. Denis Racine, Mme Johanne Tremblay-Côté et M. François Garon. Grâce à l'implication précieuse et la confiance qu'ils m'ont témoignées, de nouvelles activités de loisir et de culture ont pu être mises en place pour les citoyens du lac. Cette implication m'a également permis de développer



une relation de confiance avec l'Association nautique. Je tiens également à remercier Mme Michaud pour son implication.

Je suis très fier des projets et règlements que le conseil a réalisés, et de la réalisation du site Internet. Comme nous l'avions mentionné lors de notre programme électoral, beaucoup de travail nous attendait, et notre mission était de ramener l'harmonie et améliorer la communication et surtout l'écoute entre les citoyens et la Ville.

En ce qui a trait à la protection de notre lac, comme vous avez pu le constater au cours des dernières années, beaucoup d'énergie a été déployée afin de faire avancer la cause de la protection et la qualité de notre lac.

Un grand merci aux employés municipaux : Josée, Guillaume et Éric pour leur excellente collaboration, ce qui nous aide à bien vous servir. Également un grand merci à mon épouse pour sa collaboration et son soutien malgré mes nombreuses absences.

En terminant, je tiens à profiter de l'occasion pour remercier l'Association nautique ainsi que chacun des membres du nouveau Comité des loisirs et de la culture pour leur excellente collaboration. J'ai un immense plaisir à travailler avec eux. Sans leur participation, le succès ne serait pas le même.

Bonne saison estivale à tous.

Alain Royer,  
Responsable des loisirs de la culture et relations avec l'Association nautique

# Message des Conseillers(ères)

## Hélène D. Michaud, conseillère du district no 2



Chères citoyennes  
et chers citoyens,

L'année 2008 a marqué une page dans l'histoire du Lac Sergent avec le 100<sup>e</sup> anniversaire de notre belle chapelle. Les membres du Comité du centenaire, dont je fais partie, tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin au grand succès qu'ont connu toutes les activités organisées dans le cadre de cette année toute spéciale. Vos contributions en temps, en énergie et en argent ont démontré la vitalité de notre communauté et son attachement à sa chapelle. Une plaque commémorative est en préparation et sera installée cet été à l'intérieur de la chapelle, afin de rendre hommage aux donateurs qui ont participé généreusement à la campagne de financement et contribué à la réalisation des travaux de rénovation de la chapelle et de son terrain, ainsi qu'à la tenue d'événements spéciaux.

En juillet 2007, le livre de Monsieur Marcel Latouche « La belle centenaire » a été publié et il est actuellement à terminer l'écriture d'un autre volet qui aura pour titre « Souvenirs des Fêtes du centenaire », que vous pourrez consulter prochainement sur le site internet de la Ville au [www.villelacsargent.com](http://www.villelacsargent.com). Je vous invite par ailleurs à lire le communiqué qui vous est adressé à ce sujet dans le présent Jaseur.

Le Comité a mis fin à son mandat en janvier 2009 et remettra prochainement le bilan de ses activités aux syndicats de la chapelle. Ce document sera accompagné de recommandations

quant aux travaux jugés prioritaires à court et à moyen terme, afin de conserver en bon état la chapelle et son terrain.

Cette année encore le Conseil apportera son appui financier et doublera sa subvention aux syndicats, afin de les aider à entretenir et à conserver notre Joyau si précieux qu'est la chapelle.

Au Conseil, différents dossiers sont en cours, mais la priorité pour l'année 2009 demeure évidemment la santé de notre lac et tous doivent être conscients de sa fragilité et de l'importance de contribuer à sa préservation. À cet effet, toutes les rives dégradées et les tributaires devront donc être renaturalisés d'ici le 30 septembre prochain. Nous espérons également connaître les suites qui seront données à la demande de subvention déposée au Gouvernement du Québec à l'automne 2007, pour la réalisation du projet d'égout collecteur.

Je vous souhaite à tous un très bel été et soyez assurés que vous pouvez toujours compter sur mon intérêt et mon implication au sein du Conseil.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud,  
Mai 2009

## Johanne Tremblay-Côté, conseillère district no 3



Sergentois et sergentoises,

Une autre année qui se terminera bientôt concernant le mandat qui m'a été donné lors de l'élection de 2005. Ces années m'ont apportées assurances et expériences auprès de vous tous sergentois et sergentoises. Beaucoup d'événements et de projets se sont réalisés et nous espérons poursuivre et finaliser ce que nous avons déjà entrepris.

En attendant, voilà un autre été qui s'annonce merveilleux, à lac Sergent. Le président, M. Alain Royer et les membres du Comité des loisirs et de la culture vous ont concocté tout un menu : premièrement nous vous invitons à venir fêter avec nous la St Jean-Baptiste le 20 juin prochain. Cette année, le Comité des loisirs

est associé avec la Biennale du lin et son artiste, madame Colette Matte pour une activité vraiment spéciale, nous vous invitons à y participer en grand nombre. Beaucoup de surprises!

Le 22 août prochain, la Fête de la famille sera extraordinaire.

Je profite de l'occasion pour vous demander de continuer à renaturaliser, vous savez, nous avons besoin de vous tous.

Une excellente saison estivale.

RIEN N'EST PLUS BEAU QUE DE VOIR S'ÉPANOUIR  
LA NATURE.

Johanne Tremblay-Côté  
Conseillère district no 3

# Message des Conseillers(ères)

## **François Garon, conseiller district no 4**



Madame, Monsieur,

En cette fin de mandat, vous me permettez dans un premier temps de remercier les membres du conseil de ville pour leur support et leur participation aux nombreux projets réalisés depuis près de cinq ans.

Au chapitre des travaux publics, nous avons au cours de ces années, réussi et ce, malgré des budgets limités, à réaliser l'ensemble des projets que nous avons indiqués dans le plan de travail déposé en 2005.

Cet été, nous devrions être en mesure de terminer, une fois pour toute, l'installation des trappes à sable le long de notre réseau routier ainsi que le nettoyage des nombreux fossés.

La ville a investi plusieurs dizaines de milliers de dollars au chapitre des travaux publics pendant toutes ces années et je vous dirais que je suis fier des résultats obtenus dans l'ensemble. En cela, je remercie particulièrement l'excellent travail de nos employés municipaux qui n'ont ménagé aucun temps et effort dans l'exercice de leur fonction afin que nous atteignions ces résultats.

La seule ombre au tableau est sans contredit, la réfection complète d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une partie du tronçon de ce chemin est située sur le territoire de la ville de St-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et que pour l'heure, notre municipalité est en attente de l'adoption d'une loi privée, laquelle permettra à la fois de régulariser le statut de ce chemin et pouvoir faire les importantes réparations qu'il nécessite.

Je ne vous cacherai pas que ce dossier a nécessité beaucoup de discussions avec les représentants de notre ville voisine

pour atteindre cette étape ultime et je remercie tous les membres du conseil sans exception pour leur ouverture d'esprit ainsi que celle de notre député, monsieur Michel Matte, qui a accepté de parrainer ce projet de Loi auprès de l'Assemblée nationale.

Outre le chemin Tour-du-Lac Sud, des travaux de pavage sont prévus cet été sur certains tronçons de chemin. De plus, des travaux importants devront également être effectués sur le tablier du pont de la décharge à la suite d'une étude émanant du ministère des Transports, nous indiquant que le tablier doit être refait pour des motifs de sécurité publique.

En ce qui concerne le dossier des égouts collecteurs, nous sommes toujours en attente de la décision du gouvernement eu égard à la subvention demandée. Soyez assuré que des assemblées publiques d'information et de consultation auront lieu aussitôt la réponse obtenue, avant d'aller plus loin dans ce dossier, le cas échéant.

Enfin, malgré toutes ces dépenses, il est important de souligner que nos finances sont excellentes et que votre conseil a toujours su terminer ses années financières avec des surplus.

En terminant, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches un très bel été 2009 remplis de bonheur et de joie.

François Garon  
Maire suppléant



## AVIS IMPORTANT

### Centre de transfert de St-Raymond

(site du lieu d'enfouissement sanitaire)  
590, chemin Bourg-Louis

#### Modification des heures d'ouverture

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf avise les citoyens qu'à compter du 26 janvier 2009, le centre de transfert de St-Raymond (site du lieu d'enfouissement sanitaire) sera fermé le dimanche et le lundi. Les heures d'ouverture seront :

mardi au vendredi de 8h00 à 16h45

samedi (période du 1er décembre au 31 mars) de 8h00 à 11h45  
(période du 1er avril au 30 novembre) de 8h00 à 15h45

→ Note importante : L'accès au centre de transfert de St-Raymond est réservé à l'usage exclusif des citoyens. Les entrepreneurs et les commerçants doivent maintenant se rendre directement à l'Éco-centre de Neuville, situé au 1310 chemin du Site (via la route 365).

## Communiqué de la secrétaire-trésorière

Sergentoises et Sergentois,

#### **Voici la cédule des séances ordinaires du Conseil municipal :**

Septembre à juin : 3<sup>e</sup> lundi du mois, à 19h30 au Centre Plein-Air 4 saisons

Juillet et août : 3<sup>e</sup> lundi du mois, à 19h30 au Club Nautique

#### Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi, de 9h00 à 16h30

Vendredi, de 9h00 à 16h00.

#### **Rappel : Prochain et dernier versement des taxes 2009 : 1<sup>er</sup> septembre**

Veuillez prendre note que tout retard de paiement entraîne un intérêt annuel de 12% calculé quotidiennement. Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, veuillez me contacter au bureau au 875-4854. **Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir!**

### ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

S'il y a lieu, le **1<sup>er</sup> novembre** prochain se tiendront des élections pour former un nouveau Conseil municipal. Le vote par anticipation est prévu le 25 octobre 2009.

**RAPPEL :** Les électeurs non domiciliés, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise

doivent transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale s'ils n'étaient pas déjà inscrits sur la dernière liste (formulaire d'inscription disponible au bureau municipal).

Votre demande doit parvenir au bureau municipal **au plus tard le 27 septembre 2009. (a.55.1)**

**Recrutement de personnel électoral** (scrutateurs, réviseurs, secrétaire d'élection, etc.) lors de la tenue de la commission de révision, du vote par anticipation ainsi que le jour d'élection. Toute personne intéressée à travailler pour les élections peut communiquer avec moi au bureau municipal en composant le 418.875-4854.

Commission de révision :

12 au 16 octobre 2009

Bureau de vote par anticipation :

25 octobre 2009 de 12h00 à 20h00

Jour des élections :

1<sup>er</sup> novembre 2009 de 10h00 à 20h00.

En vous remerciant de votre intérêt à la vie municipale et vous souhaitant un été 2009 chaud et ensoleillé!

Josée Brouillette  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale

# Analyse d'eau potable

Voici les dates auxquelles le service vous est offert cette année :

**lundi le 29 juin**

**lundi le 20 juillet**

**lundi le 10 août**

## Voici la procédure à suivre :

Venir chercher au bureau municipal le ou les contenant(s) stérile(s) au plus tard le vendredi avant la date choisie;

Prendre le prélèvement de votre eau le lundi matin (si possible, laisser reposer au frigidaire plusieurs minutes) juste avant d'apporter votre contenant au bureau municipal entre 9h30 et 12h00 aux dates indiquées;

Lorsque la firme nous communiquera le résultat, vous en serez informé;

La Ville de Lac-Sergent paiera la firme pour les services et vous facturera le montant par échantillon (même procédé que la facturation de la vidange des fosses).

Le coût pour les analyses:

Eau potable (coliformes totaux et fécaux) :	<b>21 \$</b> plus taxes applicables
Eau (nitrites - nitrates)	<b>17 \$</b> plus taxes applicables

## Rénovations résidentielles Travaux admissibles au crédit d'impôt

Nous vous informons que les travaux de rénovation, de remplacement, d'agrandissement ou de modification d'un puits artésien ou d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentielles (par exemple, une fosse septique avec champ d'épuration) sont considérés comme des travaux admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles lorsqu'il s'agit de travaux à l'égard du lieu de résidence principale.

Les installations de traitements des eaux usées domestiques devront évidemment être conforme au Règlement (Q-2, r.8) et avoir fait l'objet d'un permis municipal.

8

Vous voudrez bien trouver à cet effet les principaux liens Internet en référence sur le site du « Ministère des Finances du Québec » menant vers les renseignements pertinents sur les travaux admissibles et les modalités de calcul des crédits accordés.

<http://finances.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2009-2010/fr/calcul\\_3fr.asp](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2009-2010/fr/calcul_3fr.asp)

[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2009-2010/fr/Reno\\_2009FR.html](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2009-2010/fr/Reno_2009FR.html)

# ÉTATS FINANCIERS 2008

Les États financiers de la municipalité pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 ont été préparés par la firme de vérification Bédard Guilbault, comptables agréés.

## États financiers 2008

L'année financière 2008 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 97 414 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

	2008	2007
<b>RECETTES</b>		
- Taxes	504 995 \$	484 302 \$
- Service rendus	76 395 \$	92 476 \$
- Transferts	47 959 \$	35 695 \$
- Imposition de droits	31 838 \$	29 304 \$
- Autre revenus	65 391 \$	17 866 \$
- Intérêts	5 382 \$	4 543 \$
	<b>731 960 \$</b>	<b>664 186 \$</b>
- Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	-(27 112)\$	-(19 635)\$
<b>- TOTAL</b>	<b>704 848 \$</b>	<b>644 551 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
- Administration gén.	152 636 \$	131 008 \$
- Sécurité publique	95 449 \$	88 486 \$
- Transport	140 807 \$	89 613 \$
- Hygiène du milieu	131 722 \$	143 500 \$
- Aménagement, urb et dév.	71 169 \$	66 641 \$
- Loisirs et culture	71 321 \$	52 669 \$
- Frais de financement	1 490 \$	919 \$
	<b>664 594 \$</b>	<b>572 836 \$</b>
<b>- TOTAL</b>	<b>40 254 \$</b>	<b>71 715 \$</b>
Solde des fonds au début de l'exercice	187 240 \$	96 656 \$
<b>AFFECTATIONS</b>		
- Surplus non affecté	(11 914) \$	(75 000) \$
- Surplus affecté	(118 166) \$	0 \$
<b>-Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<b>97 414 \$</b>	<b>93 371 \$</b>

Le lac Sergent est situé au nord-ouest de la Ville de Québec. Il ne semble guère signalé avant le début du XIXe siècle. À cette époque, il était connu sous le nom de lac à la Poche.

Notre ville est située aux limites de ce qui étaient les seigneuries de Fossambault et de Bourg-Louis. La ligne de division de ces deux seigneuries passaient un peu à l'ouest de la chapelle ou plus précisément au bout de la Petite Colonie ou, en se déplaçant plus au nord, à la Grande Ligne.

## La seigneurie Fossambault

La seigneurie de Fossambault a été concédée par le Comte de Frontenac à Alexandre Peuvret, sieur de Gaudarville, le 20 février 1693. Elle a trois lieues<sup>1</sup> de profondeur derrière le fief de Gaudarville jusqu'au sud du lac Sept-Îles et couvre en largeur la distance entre les seigneuries de Saint-Gabriel et de Neuville. Ce territoire couvre aujourd'hui les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Ville de Lac-Saint-Joseph et une partie de Ville Lac-Sergent et de Saint-Raymond.

Au décès d'Alexandre Peuvret en 1702, la seigneurie échoit pour 2/3 à son fils Joseph-Alexandre et pour 1/3 à sa fille Marie-Anne-Geneviève. Puis au décès de Joseph-Alexandre, c'est sa sœur qui reçoit sa part. Et au décès de celle-ci en 1760, comme elle n'avait pas d'héritiers, la seigneurie revient à la famille Juchereau-Duchesnay par le mariage de Catherine Peuvret, sœur d'Alexandre avec Ignace Juchereau-Duchesnay, seigneur de Beauport. Comme les Juchereau-Duchesnay possèdent plusieurs autres seigneuries, ils concentreront leurs efforts de colonisation sur celle de Beauport.

Il faudra attendre le décès d'Antoine Juchereau Duchesnay en 1806 pour que ses terres soient divisées, suivant son testament, entre sa veuve et ses fils. Ainsi, la seigneurie de Fossambault sera léguée à Edouard-Louis-Antoine-Charles Juchereau Duchesnay<sup>2</sup>.

Ainsi, dans les années 1820, le seigneur commencera à concéder des terres à des censitaires. Ceux-ci seront principalement des irlandais. La fin des guerres napoléoniennes en 1815 a mis fin au blocus contre l'Angleterre et a ouvert la porte à l'immigration massive des irlandais et des écossais au Canada.

C'est ainsi qu'est fondée la paroisse de Sainte-Catherine en 1824.

La seigneurie est divisée en douze concessions ou rangs. Les terres de Ville de Lac-Sergent sont situées dans la 9<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> concession et porteront lors de la confection du cadastre en 1878, les numéros de lots 535 à 545 et 556 à 566, tel que nous pouvons le voir sur la carte en annexe.

Ces lots furent concédés par acte notarié<sup>3</sup> :

535 : Pierre Piché (Notaire. Roger Lelièvre, 07-01-1841)

536 : Jean Langlois

537 : Jean-Baptiste Bédard

538 : Georges Pelletier

539 : Joseph Bédard

540 : Joseph Bédard (Not. Roger Lelièvre, 05-01-1841)

541 : Basile Gignac (Not. Roger Lelièvre, 08-01-1841)

542 : Alexis Gignac (Not. Roger Lelièvre, 04-01-1841)

<sup>1</sup> La lieue est une ancienne unité de mesure française qui équivaut à 4,445 kilomètres.

<sup>2</sup> Edouard-Louis-Antoine-Charles Juchereau Duchesnay (1809-1886) fera une belle carrière politique : député de Portneuf (1848-1851) et conseiller législatif (1858-1867) au Parlement du Canada-Uni, puis sénateur au Parlement du Canada (1867-1871).

<sup>3</sup> C'est le nom du censitaire qui apparaît lorsque nous avons retrouvé le titre de concession. À défaut, nous nous sommes référés au Cadastre abrégé de 1859 avec le nom du censitaire tel qu'il était à l'abolition du régime seigneurial en 1854.

- 543 : Étienne Robitaille (Not. Roger Lelièvre, 20-01-1841)
- 544 : Michel Linteau (Not. Roger Lelièvre, 29-12-1842)
- 545 : Charles Bertrand
- 556 : François Leclerc
- 557 : Augustin Rousseau
- 558 : Jacques Alain
- 559 : François Paquet
- 562 : Olivier Rochette (Not. Jean-Baptiste Trudelle, 18-02-1848)
- 563 : Michel Denis fils (Not. Roger Lelièvre, 09-01-1841)
- 564 : Abraham Cantin (Not. Roger Lelièvre, 09-01-1841)
- 565 : Anselme Cantin (Not. Roger Lelièvre, 09-01-1841)
- 566 : Michel Denis père (Not. Roger Lelièvre, 09-01-1841)

Les lots 560 et 561 restent non concédés jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854 et par conséquent, demeurent la propriété du seigneur Antoine Juchereau Duchesnay.

Le Commissaire Siméon Lelièvre estimera dans son rapport du 9 septembre 1859 que la valeur des droits seigneuriaux de la seigneurie de Fossambault s'élève à 65,462.32\$, une somme plutôt rondelette à l'époque.

En 1918, Émilie Garon<sup>4</sup> achète une partie du lot 536 d'Onésime-Napoléon Matte et de J. Adélarde Belleau, qui l'avaient eux-mêmes acquis de Charles Rousseau en 1909.

En 1913, l'avocat Georges Parent (1879-1942)<sup>5</sup> achète de François Rousseau, le lot 538, sauf l'île. Il revendra le tout en 1920 à Jean-Baptiste Lemieux.

Quant à l'île qui est recadastrée pour devenir le lot 859, Gaston Fortier en raconte l'histoire dans le livre 100 ans de rassemblement au lac Sergent (1906-

2006). Alphonse Boissonneault la cède à sa fille Fabiola en 1922. Par la suite, celle-ci et son mari, A.-Rolland Bélanger y érigent un chalet en 1932. La famille Bélanger conserve le tout jusqu'en 1972, alors qu'elle le vend à son propriétaire actuel, Gaston Fortier.

Antoine Hamel achète les lots 530, 539 et 540 qu'il revend le 13 mars 1899 (not J. B. Hamel) à Désiré Drolet (qui achètera aussi les lots 541 et 542), tandis qu'il reçoit en donation de son père en 1879, le lot 543 qu'il revend le 29 mai 1908 (not. L. Jules LaRue) à J. Narcisse Gastonguay, arpenteur et ingénieur de Québec, ancêtre des familles du même nom du Lac-Sergent. Plus tard, M. Gastonguay se portera acquéreur des lots 544, 545, 556, 557, 558, 560, 561 et 562.

C'est aussi M. Gastonguay qui acquière une partie du lot 536 en 1914 dont il revendra une partie deux ans plus tard à Eugène Paquet. En 1918, son père, Zéphirin Paquet<sup>6</sup> se fera construire un chalet près de celui de son fils.

Lors du décès de Désiré Drolet en 1920, les lots 539 et 540 passent aux mains de son fils Antoine Drolet. Après le décès d'Antoine en 1950, sa veuve vend le lot 539 à Adrien Côté.

Quant aux lots 541 et 542, Désiré Drolet en vend des parties à J.-Alphonse Boissonneault (1861-1926)<sup>7</sup>. À son décès, c'est sa veuve, Mme Irma Darveau, qui finira par recueillir l'ensemble de ses terrains et qui les vendra en 1944 à Hermann Gariépy.

C'est une partie du lot 544 que madame Aldiana Faguy, épouse de Lucien-H. Borne (1884-1954)<sup>8</sup>, achète en 1941. Le chalet demeure dans la famille jusqu'au décès de M. Borne le 23 décembre 1954 et les héritiers vendent le tout en 1955 aux Frères des Écoles Chrétiennes.

<sup>4</sup> Sous-ministre de la Colonisation et maire de notre Ville (1935-1937)

<sup>5</sup> Fils du premier ministre et maire de Québec, Simon-Napoléon Parent, il est alors député à la Chambre des communes. Il deviendra par la suite président du Sénat et propriétaire du journal Le Soleil.

<sup>6</sup> Propriétaire du Magasin Paquet, de Québec.

<sup>7</sup> Premier commodore du Club nautique du lac Sergent en 1906.

<sup>8</sup> Maire de Québec de 1938 à 1953.

C'est en juin 1917 que Louis-Philippe Laliberté<sup>9</sup> achète d'Évariste Rochette une partie du lot 559. Il le conservera jusqu'à sa mort en 1960 tandis que ses enfants, notamment Albert et Annette (épouse de Cyrille Tremblay) s'installeront aussi au Lac Sergent.

En 1910, l'avocat Raoul Boissonneault (1885-1961), fils d'Alphonse, achète une partie des lots 563 et 564. L'année suivante, il en revend une partie à Charles-Joseph Magnan (1865-1942)<sup>10</sup>, et à son beau-frère, le journaliste Paul Tardivel<sup>11</sup>. Une autre partie du lot 563 est achetée par Paul Racine (1922-1984)<sup>12</sup> en 1945, qui finira par devenir acquéreur de la totalité des terres de C.-J. Magnan en 1954. C'est lui (via une de ses compagnies) qui vendra en 1965 à Ville de Lac-Sergent, le terrain où est érigé aujourd'hui le Club nautique.

Boissonneault vend une autre partie du lot 563 en 1922 aux abbés J. G. Shaienks et Gédéon Matte. Au décès de M. Shaienk, la succession se partage les terrains avec M. Matte et revend sa part en 1929 à Cyrille Tremblay.

L'avocat Boissonneault revend une partie du lot 564 en 1914 à Camille C. Lessard, ingénieur civil. Ce dernier y fait ériger un chalet qu'il loue à l'Union Dramatique de Québec de 1916 à 1920. Deux ans après son décès, en 1924, sa veuve revend le tout à l'arpenteur géomètre Clément Chavigny de la Chevrotière. Le chalet passera ensuite entre les mains de l'avocat Louis Lemay en 1932, puis de l'entrepreneur Noël Demers en 1936 et enfin en 1941, du docteur Charles-Émile Minguay (1898-1953).

Une autre partie du lot 564 (564-3) sera vendue en 1931 à Louis-Philippe Pacaud qui le revendra en 1947 au docteur Euchariste Samson. Le lot 564-4 sera acquis en 1932 par Joseph A. Michaud et Raymond Michaud, de Joseph Pacaud, qui l'avait lui-même acquis en 1929 de François-Xavier Couture. Ce dernier a aussi acheté le lot 564-2 de l'avocat Boissonneault en 1928 et le cède en partie en 1940 à Alfred Maheux et pour l'autre partie en 1941 à J. Achille Ouimet. La veuve d'Alfred Maheux vend son chalet à Marcel Dorion en 1942 qui le revend au pharmacien Hilaire Bissonnette en 1944.

Quant aux lots 565 et 566, M. Michel Boutet les acquiert de Jean Denis le 13 mai 1907. Il les revendra

en 1945 à son fils Charles Boutet. La famille Boutet y exploita une épicerie de 1921 à 1981.

Divers emplacements sur ces lots seront vendus :

- en 1932 à Arthur Verreault<sup>13</sup>;
- en 1941, à Lucien Borne, qui le revendra un mois plus tard à l'Association nautique du Lac Sergent pour devenir la bâtisse qui sera le Club nautique de 1941 à 1966;
- en 1932 à Ernest Simard.

C'est aussi sur le lot 566 que fut érigée en 1908 la Chapelle Notre-Dame de la Paix.

### La seigneurie Bourg Louis

La seigneurie Bourg Louis a été concédée par le gouverneur, le marquis de Beauharnois, à Louis Formel le 14 mai 1741.

Elle mesure deux lieues et trois quart de front par trois lieues de profondeur, située derrière la seigneurie de Neuville. Elle comprend aujourd'hui essentiellement une partie de villes de Saint-Raymond et de Lac-Sergent.

Elle a été achetée par Jean-Antoine Panet<sup>14</sup> en 1777. Puis, en 1830, Peter Langlois, un riche marchand de Québec, en acquiert la partie nord-est tandis que les Panet conservent la partie sud-ouest.

Il faudra attendre les années 1830 avant que des terres soient concédées à des censitaires. Comme à Sainte-Catherine, quelques familles d'immigrants irlandais s'y établiront ainsi que des canadiens-français. Ils fonderont la paroisse de Saint-Raymond en 1842.

Peter Langlois a divisé les terres qui sont situées au sud de la rivière Sainte-Anne en six concessions ou rangs.

<sup>9</sup> Commodore de l'Association nautique en 1919, 1920 et 1922.

<sup>10</sup> Inspecteur général des écoles catholiques du Québec.

<sup>11</sup> Propriétaire du journal La Vérité, fondé par son père Jules-Paul Tardivel (1851-1905).

<sup>12</sup> Homme d'affaires. Président de Les Immeubles Delrano inc., propriétaire du centre commercial Place Laurier. Président du Club de Hockey Les Nordiques de Québec. Frère de Guy Racine et oncle de Denis Racine.

<sup>13</sup> Maire de notre ville (1948-1954) et grand-père maternel de Diane, Denise et Jacques Pinet (maire de 1997 à 2000).

<sup>14</sup> Jean-Antoine Panet (1751-1815) sera député de la Haute-Ville de Québec de 1792 à 1794 et de 1796 à 1815 et premier Orateur du premier Parlement du Bas-Canada de 1792 à 1794 et 1797 à 1815.

Les terres riveraines au lac Sergent deviendront lors de la confection du cadastre en 1878 les lots 460 à 467 de la quatrième concession et 528 à 530 de la sixième concession.

À l'abolition du régime seigneurial, la valeur des droits seigneuriaux de Peter Langlois sera évaluée à 30 944.66\$.

Il semble que ces terres, à l'exception des lots 529 et 530, n'aient pas été concédées au moment de l'abolition du régime seigneurial en 1854, de sorte qu'ils reviennent en pleine propriété aux héritiers du seigneur Peter Langlois, décédé en 1849 et de son épouse Mary Sparrow, décédée en 1854. Ses héritiers vendront les lots 460 à 466 à Gaspard Rochette le 9 avril 1883 (notaire Jacques Anger), qui les cèdera à son fils François Rochette le 14 août 1900 (notaire Alphonse Huard). Ce dernier revendra à Ephrem Rochette le lot 462 le 31 octobre 1906 (notaire E. A. Panet) et le lot 465 le 30 novembre 1907 (notaire E. A. Panet). Ephrem Rochette fut un pionnier de notre ville et le nom d'une rue honore sa mémoire.

Le 9 décembre 1907, Ephrem Rochette vend à Malvina Dubeau, veuve d'Ernest Landry, un terrain de cent soixante (160) pieds de large sur le lac Sergent par cent (100) pieds de profondeur, partie du lot 462. Celle-ci y construit un chalet qu'elle cédera à son fils Jean-Marie<sup>15</sup>. Jean-Marie épouse la cantatrice Herméline Bienvenue et ont une fille Marguerite qui, à son tour, marie Lucien Plamondon<sup>16</sup> en 1943. Plamondon achète plusieurs terrains autour du lac Sergent et notamment le lot 461-7 en 1936, sur lequel il fait bâtir une maison, qui devient en 2003, la propriété de Laurent Langlois<sup>17</sup>. M. Plamondon est décédé en 1987.

Une partie du lot 463 fut vendue en 1932 à l'épouse du juge J. Achille Joli-Cœur (1896-1967)<sup>18</sup> qui la conservera jusqu'en 1957.

C'est sur une autre partie du lot 463 que s'était établi en 1896, Émile Joncas, premier villégiateur du lac Sergent. Ce lieu, surnommé Pointe-à-Joncas, sera acheté en 1936 par Robert Goulet.

Une partie des lots 464 et 465 est vendue en 1910 par François Rochette père et François Rochette fils à

l'avocat de Trois-Rivières, Joseph Alfred Cambray (1885-1961)<sup>19</sup>, qui sera au lac Sergent jusqu'en 1936. Celui-ci revend les lots 464-1, 464-2 (ptie) et 465-5 au pharmacien Alfred-Émile Francoeur en 1911. Suite au décès de M. Francoeur en 1927, sa veuve cède l'immeuble à la Ville de Lac-Sergent l'année suivante qui le revend en 1937 à l'épouse de A.-Frédéric Mercier<sup>20</sup>. Mme Mercier conservera ce chalet jusqu'en 1966 qui passera par la suite successivement aux mains de René Rhéaume, Jacqueline Bédard en 1975 et de l'avocate Ruth Lapointe en 1986. M. Francoeur est le voisin de Fortunat Gingras<sup>21</sup>, qui avait acheté son terrain d'Ephrem Rochette en 1915 et le conservera jusqu'à son décès en 1936.

Une autre partie du lot 465 est acquise en 1911 par J.-Alphonse Métayer (1883-1971)<sup>22</sup>. La propriété revient à sa fille Jacqueline, qui a épousé l'avocat Benoît Pelletier<sup>23</sup>. Elle est aujourd'hui propriété de Michel Boies.

Enfin, Paul-Victor Côté achète en 1903 le lot 530 et en 1910, les lots 528, 529 et 530. Il cède ces quatre lots à son fils Célestin Côté<sup>24</sup> l'année suivante. Ce chalet, situé sur la magnifique pointe peuplée de grands pins près de la décharge du lac, a été cédé par Célestin Côté en 1952 à son fils, le père Samuel Côté, qui le cède en 1977 à son neveu Oscar Côté.

Voilà donc dressés sommairement un tableau de cent soixante-dix (170) ans d'occupation du territoire de notre ville en faisant apparaître l'année d'arrivée de nos familles pionnières ainsi que quelques personnages intéressants qui, comme nous, mais à d'autres époques, ont été éblouis par la beauté du lac Sergent.

Denis Racine

<sup>15</sup> Commodore de l'Association nautique de 1929 à 1930 et de 1933 à 1935.

<sup>16</sup> Agent de la Canada-Vie à Donnacona. Il sera maire de notre ville de 1940 à 1945 et député provincial de Portneuf de 1939 à 1944.

<sup>17</sup> Maire de notre ville de 1985 à 1993.

<sup>18</sup> Juge de la Cour Supérieure de 1957 à 1967. Père de Jacques Joli-Cœur, actuel maire suppléant de la Ville de Québec.

<sup>19</sup> Il sera durant quelques années juge à la Cour Municipale du Cap-de-la-Madeleine.

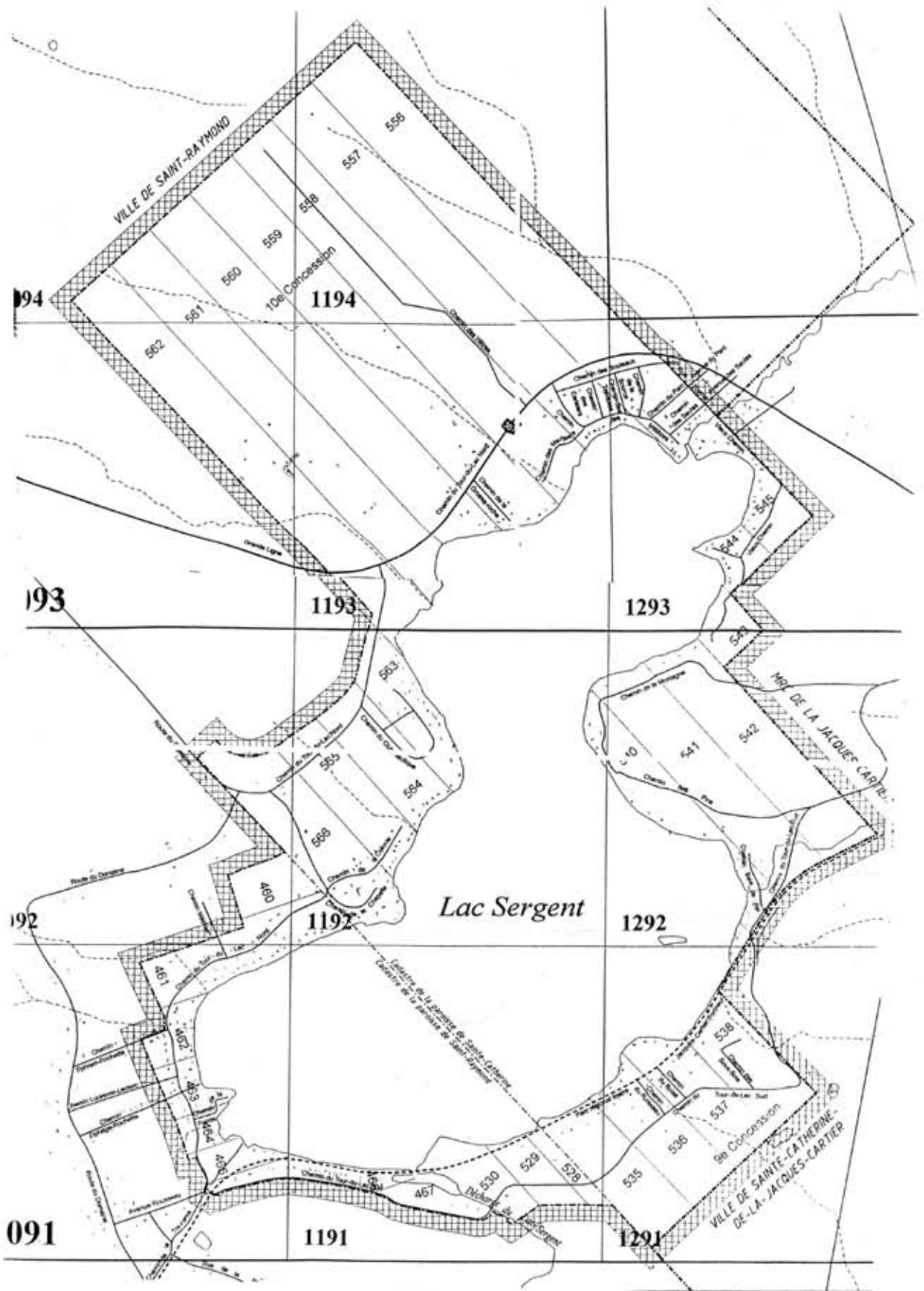
<sup>20</sup> Gérant du journal Le Soleil, il fut aussi commodore de l'Association nautique et maire de notre ville (1946-1948).

<sup>21</sup> Deuxième maire de notre ville (1923-1935).

<sup>22</sup> Sous-ministre des travaux publics (1921-1929) et juge de la Cour de magistrat (devenue la Cour du Québec- chambre civile) (1929-1952).

<sup>23</sup> Chef du contentieux de la Ville de Québec.

<sup>24</sup> Maire de notre ville de 1937 à 1938.



# Message de l'inspecteur municipal

Sergentois (es), nouveaux résidents (es)

L'été est de nouveau à nos portes et s'annonce encore une fois très occupé. J'anticipe plusieurs demandes de permis et certificats concernant divers travaux pour cette saison estivale, alors je vous suggère de vous prendre à l'avance puisque le délai pour émettre un permis peut atteindre 30 jours.

Cependant, le Conseil de ville a adopté un nouveau règlement, soit un Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) qui consiste à voir à l'harmonisation des constructions sur les terrains riverains au lac et à la piste cyclable. Donc, pour les demandes de permis dans ces zones, le délai peut maintenant atteindre 60 jours puisque c'est le Conseil de ville qui se prononce sur la délivrance de ce type de permis.

## **FOSSÉS**

La qualité de l'eau du lac et de l'environnement étant une priorité à Lac-Sergent, ma principale préoccupation cet été est de m'assurer que les systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes. Si vous constatez toute forme d'anomalie à vos installations, veuillez m'en aviser sur-le-champ, je prendrai des mesures avec vous afin de régler le problème.

Par ailleurs, l'inspecteur adjoint et moi-même feront une inspection durant la tournée estivale de vidange des fosses qui débutera le 15 juin 2009.

Il est très important de bien identifier vos fosses (bouchon noir = rétention et bouchon blanc = septique). De plus, il est obligatoire de bien dégager le bouchon de la fosse pour les rendre ainsi accessibles en tout temps afin d'effectuer les vidanges.

## **GARAGE D'HIVER**

La date limite pour enlever la toile et l'armature des garages et autres structures d'hiver est le 15 mai. Si cela n'est pas encore fait, veuillez s.v.p. les enlever car vous êtes en infraction.

## **PROPRETÉ**

Je désire mettre l'accent sur l'entretien des terrains et l'aspect général des propriétés. La plupart des résidences sont bien entretenues tandis que quelques-unes laissent à désirer...

Il est interdit de laisser traîner sur votre propriété des débris et/ou immondices de toutes sortes ainsi que des pièces d'équipements et de la ferraille. Sachez que des actions seront entreprises afin de faire respecter la réglementation.

## **ABATTAGE D'ARBRES**

Je vous rappelle que la ville régit la coupe d'arbres. Plusieurs conditions sont à respecter suivant l'article 10.2 du règlement de zonage. Donc pour toute coupe d'arbres ayant un diamètre de plus de 10 centimètres, il vous faut absolument un permis de la ville. Me contacter au 875-1083.

## **CHIENS ERRANTS**

Déjà plusieurs plaintes ont été faites concernant les chiens qui se promènent en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire doit garder leur chien en laisse pour la sécurité de chaque citoyen sinon des sanctions peuvent être prises. Merci de respecter la réglementation!

## **ADRESSE CIVIQUE**

Un nouveau règlement de la ville oblige tout propriétaire du Lac-Sergent à détenir une adresse civique visible de la rue, ceci est une question de sécurité.

En terminant, je vous souhaite à tous et toutes un très bel été 2009 et merci de votre grande collaboration.

Guillaume Poulin  
Inspecteur municipal

# Souvenirs des fêtes du centenaire

Afin de laisser aux générations qui viennent un souvenir du centenaire de la Chapelle de Lac-Sergent, l'auteur du livre « La Belle centenaire », Marcel Latouche, a colligé au cours de l'hiver un document qui retrace les grands moments des fêtes du centenaire.

De l'annonce de la programmation des fêtes à l'été 2007, lors du lancement du livre, jusqu'à la messe de Noël 2008, l'ouvrage raconte avec moult détails et photos les travaux et les activités qui ont marqué cette année mémorable pour les résidents de Lac-Sergent.

Le document sera publié sur le site internet de la ville dès la mi-juin. <http://www.villelacsargent.com/lacsargent>

L'auteur Marcel Latouche se fera un plaisir de recevoir vos commentaires par courriel à l'adresse suivante : [marcellatouche@hotmail.com](mailto:marcellatouche@hotmail.com)

Dans le même esprit, M. Robert Desrosiers a produit une vidéo et un CD souvenir des moments forts du centenaire, que vous pourrez vous procurer au coût de 20\$ en communiquant avec M. Desrosiers au 418 875-4142.



# Comité consultatif d'urbanisme

**Benoît Gagné,**  
**président du CCU**



Chers concitoyennes et concitoyens,

Le nouveau Comité consultatif d'urbanisme créé par le maire Denis Racine a déjà quatre ans d'activités. Nous profitons de l'occasion pour vous vous remercier de la confiance que vous nous avez portée durant ce mandat.

Un des engagements que le comité Racine a présenté lors de son programme d'élection 2006 était de rendre les règlements d'urbanisme plus adaptés à notre Ville.

Les règlements révisés et modifiés avaient comme mission de :

213 : de rendre les règles plus souples pour la construction des garages, des cabanons et des abris à bois;

214 : de faciliter l'obtention des dérogations mineures;

211 : d'offrir le droit du citoyen

256 : d'imposer un plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.A.) pour les constructions sur le bord du lac.

218, 220, 224 et 225 : de protéger et d'embellir notre lac.

Le Comité d'urbanisme a mené à terme son mandat et nous souhaitons que les riverains du Lac Sergent continuent à nous faire confiance.

Au plaisir,

Benoît Gagné, président  
Comité consultatif d'urbanisme

## Habiter en milieu naturel

Claude Phaneuf a publié en février dernier un livre destiné aux habitants du milieu naturel qui veulent comprendre le milieu de vie campagnard, sur la rive d'un lac, en milieu rural ou en milieu forestier et apporter des corrections à des problèmes existants ou en prévenir d'éventuels autres en comprenant les enjeux en cause, ou tout simplement pour partir du bon pied dans la réalisation d'un rêve nature.

Disponible en librairie (27,95\$ + taxe).

Procurez-vous votre copie directement chez l'auteur (25\$) au 418-875-4717.



## Avis aux utilisateurs de la rampe de mise à l'eau



Lac Sergent

### HORAIRE 2009

Le coût d'utilisation de la rampe sera de **30,00\$** annuellement pour tout propriétaire ou locataire.

Pour les visiteurs, le coût sera de **60,00\$** pour une entrée et une sortie.

	lundi au vendredi	samedi	dimanche
de mai à octobre 2009	sur rendez-vous	9h00 à 11h00	9h00 à 11h00
			et
			16h00 à 18h00

### Jours fériés - l'horaire suivante s'applique.

la rampe de mise à l'eau sera ouverte de 10 hres à midi et de 14 hres à 16 hres.

Lundi, le 7 septembre, **Fête du travail**

Lundi le 12 octobre, **Action de Grâce**

**Samedi, le 20 juin et le 22 août, l'accès à la rampe sera fermée en raison de la Fête de la Famille**

**Samedi, le 11 juillet, l'accès à la rampe sera fermée en raison des régates de l'Association Nautique**

**Veillez composer le numéro de la Ville (418) 875-4854 ou (418) 875-1083**

pour prendre rendez-vous deux journées à l'avance (avant 16h).

# Composter chez soi : simple et écolo !



Jetez-vous aux ordures votre gazon coupé, feuilles mortes et restes de table? Saviez-vous que votre sac de déchets est composé d'environ 40% de ces matières?

Le compostage domestique est une alternative écologique pour traiter ces déchets. Le compost est un excellent fertilisant pour le sol. Mélangé à la terre, il fortifie les légumes, les fleurs et la pelouse sans qu'il vous en coûte un sou!

Faire son compost est facile puisque tout se fait à la maison. Utilisez le compost que vous produisez et vous verrez, vous n'en aurez jamais assez!

Voici quelques-unes des motivations qui peuvent être évoquées pour transformer la matière organique à la maison :

- Avoir un potager, des plantes et des fleurs qui sont robustes et en santé ;
- Rendre à la terre ce qu'elle nous a donné ;
- Nourrir le sol qui nourrira les plantes ;
- Diminuer de 40 % le volume des déchets ;
- Substituer le compost aux engrais chimiques ;
- Assainir le sol – en compostant on élimine plusieurs pathogènes et maladies contenus dans le sol ;
- S'en servir comme activité de jardinage et de plein air, etc. ;
- Faire du jardinage écologique ;
- Éviter le gaspillage des ressources.

## Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent



18

### Notre Mission :

Notre mission est de documenter l'état du lac et de son bassin versant, de sensibiliser, éduquer et informer la population et d'intervenir concrètement par des actions publiques et des réalisations concrètes, sur le terrain. Nous voulons promouvoir le concept de limite de capacité de soutien et œuvrer à y ajuster un développement en équilibre avec son milieu naturel, promouvoir la gestion par bassin versant et forcer

l'harmonisation des actions, promouvoir une approche environnementale « holistique » : Restauration, Conservation (milieu naturel, ressources, diversité), Réduction (polluants, éléments nutritifs, activités néfastes).

**En 2009, plusieurs enjeux sont déterminants pour la santé du lac Sergent :**

- L'APPELS croit fermement qu'un **plan directeur de l'environnement** doit être préparé pour guider les administrations municipales sur la voie de la sauvegarde de notre lac et dans le respect des désirs de la population sergentoise.
- Le projet d'égout collecteur prend une importance capitale. L'APPELS veut s'assurer que ce projet se réalise dans une optique de réduire les apports de phosphore au lac et non pas de contribuer à ouvrir la vanne du développement urbain.
- Au chapitre de la réglementation : le respect du règlement 218 sur le lotissement est important. Les règlements sur la protection du couvert forestier et sur la surface minimale des terrains le sont également. L'APPELS poursuivra son assistance au Conseil de Ville de Lac-Sergent selon les différentes problématiques : fosses septiques, LHE, zones d'inondation 20-100 ans, conservation des milieux humides, balisage du lac (littoral), réglementation en général.
- Des efforts seront également faits pour presser les administrations municipales de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à harmoniser leurs règlements pour les secteurs compris dans le bassin versant du lac Sergent.

## Activités – Été 2009

### Activités prévues au Club Nautique :

En 2009, l'APPELS organise deux activités publiques qui auront lieu au Club Nautique :

- **Jeudi, le 2 juillet, à 19h30**, nous présenterons le film « **Nos lacs sous la surface** » dans lequel on présente des images du lac Sergent. Une discussion suivra et nous présenterons un résumé de l'état de notre lac.
- **Mardi le 28 juillet, à 19h30**, nous ferons une rencontre/discussion sur l'élaboration du plan directeur en environnement, pour faire suite aux débats de l'an passé.

AGA – 2009 :

- L'assemblée générale annuelle des membres aura lieu le **vendredi 14 août, à 19h30**, toujours au Club Nautique.

Réservez vos soirées et venez faire entendre votre opinion!

### Renaturalisation, distribution d'arbustes et d'arbres :

La renaturalisation des premiers 5 à 7,5 mètres de la bande riveraine arrive à sa dernière étape. La distribution des arbustes avait lieu samedi, le 6 juin. Nous en profitons pour remercier tous les résidents qui ont participé à cet effort visant à protéger davantage notre lac. Félicitations! Nos remerciements s'étendent également au personnel de la municipalité, aux conseillères et conseillers et à Monsieur le maire, Denis Racine, pour leur temps, leur soutien et leur implication dans ce projet.

Dans l'avenir, l'inspecteur et son adjoint assureront le suivi de ce dossier : état des plantations, respect de la réglementation, correctifs à apporter, etc. Le temps nous permettra évidemment de juger du succès de ces dernières années de plantation et de déterminer quelles seront les autres actions qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer l'intégrité ou augmenter l'efficacité de notre bande riveraine. Voir aussi le texte « La bande riveraine » joint à cet effet. Vos suggestions sont évidemment les bienvenues.

### Affiches de sensibilisation :

Les cinq affiches de sensibilisation pour la conservation de notre lac ont été réinstallées aux points stratégiques de la municipalité : près de l'affiche de bienvenue de la ville, près du club nautique, près des deux intersections vélopiste / Tour du Lac et près de la croix (Tour du Lac / Ch. Du Domaine). Ces panneaux visent aussi à sensibiliser les visiteurs de notre bassin versant à la fragilité du milieu et à les informer que nous prenons la santé de notre lac sérieusement (gage du maintien de la valeur de nos investissements immobiliers). Elles sont là pour nous rappeler les grands principes – parlons-en!

### **Autres activités :**

L'APPELS poursuivra évidemment les projets déjà entamés : monitoring du lac, participation à l'encadrement du personnel de Ville de Lac-Sergent en matière d'environnement et bien d'autres encore. Consultez notre plan d'action 2009 sur le site.

### **Devenez membre de l'APPELS**

Contribuez à cet effort collectif de sauvegarde de notre patrimoine naturel en devenant membre (20\$/famille/ année). Les membres pourront participer à notre assemblée annuelle et recevront notre bulletin périodique d'information. Le formulaire d'inscription est disponible sur notre site Internet. Merci!

Vous avez des idées, vous voulez participer : joignez-vous au C.A. de l'APPELS, nous vous attendons!!!

Bon été 2009 à tous!

Grégoire Dubé, président  
Yolande Choquette, Christine Caron, Céline Bélanger et Claude Phaneuf, membres du C.A. de l'APPELS

## La bande riveraine

La majorité (mais pas tous) des riverains du lac et des tributaires ont collaboré à la mise en place d'une bande riveraine autour du lac Sergent et de ses tributaires. Pour être efficace, la bande riveraine doit être complète sur l'ensemble du périmètre du plan d'eau. De plus, tous doivent s'assurer de la garder en bonne santé en remplaçant les arbres et arbustes morts. De plus, il ne doit pas y avoir tonte des herbacées sous-jacentes aux arbres et arbustes. La compétition ne peut être que présente sur les petits plants en cellule plantés la première année du programme (quoique ces derniers doivent être maintenant libres de croître). Plusieurs ont planté des arbustes et continuent de tondre les herbacées – sachez que premièrement, c'est illégal par rapport au règlement municipal et que, deuxièmement, cette tonte réduit de beaucoup l'efficacité de la bande riveraine.

La bande riveraine	<ul style="list-style-type: none"><li>• Capte des éléments nutritifs et polluants</li><li>• Prévient l'érosion</li><li>• Projette de l'ombre et garde la fraîcheur sur le littoral</li><li>• Est un habitat faunique</li></ul>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La tête des arbustes doit éventuellement se toucher, les herbacées captent l'eau de ruissellement en surface et les nutriments ; les arbres et les arbustes, plus en profondeur.

Selon le rapport d'évolution du lac fait par le gouvernement, notre lac continue à se dégrader :

Entre 2003 et 2008, la concentration en phosphore est passée d'une moyenne de 6,4 µg/l à 8,3 µg/l (augmentation de presque 30%), la concentration de chlorophylle a, de 4 µg/l à 6,7 µg/l (augmentation de 67 %) et la transparence de l'eau a baissé de 4,5 m à 2,9 m.

Certaines de ces données s'expliquent par des événements sporadiques et des variations climatiques mais l'ensemble démontre que le lac continu à se dégrader. Sans compter la prolifération fulgurante du myriophylle à épi.

Il ne faut pas relâcher les efforts et ceux qui n'ont pas finalisé la restauration de leur bande riveraine doivent le faire le plus rapidement possible (de toute façon ce sera obligatoire de par la réglementation municipale dès cet automne).

Claude Phaneuf, biologiste  
APPELS

# Mot du commodore

de l'Association Nautique du lac Sergent



**Denis Verret,  
Commodore**



Chères Sergentoises,  
Chers Sergentois,

Me voilà déjà rendu à mon deuxième mandat de commodore. Jamais je n'aurais pensé être commodore un jour. Toute cette histoire a commencé par un camp de jour et un club de canotage où mes enfants ont vécu des moments inoubliables. J'ajoute à cela, des déjeuners, des soirées et des régates où il était plaisant de socialiser. Ma famille et moi-même arrivions de la ville. À l'époque, même en ayant peu d'affinité avec le Club Nautique, nous avons été accueillis chaleureusement par des bénévoles extraordinaires. Il y a maintenant de cela environ 8 ans.

Petit à petit, je me suis lentement impliqué à ma façon, afin de collaborer à cette mission qu'a l'Association Nautique de nous divertir. Cela m'a permis de découvrir des personnes engagées et passionnées qui permettent, année après année, d'animer et d'offrir à toute la communauté du lac Sergent un lieu de plaisir et de bonheur où il fait bon vivre. Aujourd'hui, je suis très fier de tout cela.

Commodore, c'est bien, mais ce qu'il y a de mieux encore, ce sont tous mes directeurs et tous les bénévoles qui m'entourent dans cette aventure. Merci à eux d'être si extraordinaires. Merci aussi à ceux qui ont tracé la route, qui se sont retirés, mais qui reviennent toujours

pour faire un petit bout de chemin. Le lac Sergent c'est ça! C'est unique! C'est pour cette raison que l'Association Nautique a déjà 100 ans! Et il faut que ça continue. Merci aussi à ceux qui me disaient «Allez! Fais le saut, embarque!» en particulier..... plusieurs d'entre vous se reconnaissent. Merci aussi à tous les jeunes qui font la joie de vivre du lac Sergent. Un grand merci à la municipalité et à Alain Royer, conseiller responsable des loisirs. Monsieur le maire, messieurs et mesdames les conseillers et conseillères, ce fut un plaisir de collaborer avec vous. Sans votre soutien depuis des décennies, nous n'aurions pas 100 ans cette année.

Maintenant, je te le dis à toi! Allez! Fais le saut, embarque, participe, implique-toi et tu réaliseras toute la fierté que l'entraide peut apporter. Viens participer à nos activités et encourage-nous!

Consultez bien l'Info-Club et vous découvrirez quels loisirs extraordinaires nous vous offrons. Venez tous au Club en grand nombre,

Bonne saison 2009

Denis Verret  
Commodore

## JUIN 2009

CALENDRIER DE L'ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC -SERGENT

Consultez les pages 14 à 20 de l'Info Club pour connaître les détails et les horaires de toutes les activités estivales

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13 Inscriptions Club Nautique* 13h30 à 15h30
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;">           *Le 13 juin, lors de l'inscription au Club Nautique, ne pas oublier d'apporter les cartes d'assurance maladie du Québec pour chaque inscription. Aussi, les parents doivent obligatoirement fournir leur numéro d'assurance sociale pour obtenir le relevé 24 (frais de garde).         </div>						
14	15	16	17	18	19	20 Fête de la Saint-Jean- Baptiste Club Nautique et feux d'artifices
21	22	23	24	25 Début des activités camp de jour 9h30 et Party hot-dogs (enfants et parents) 17h30	26 Activités camp de jour 9h00	27 Soirée du commandore 18h00
28	29	30 Réunion d'information canoë-kayak 19h00				

## JUILLET 2009

CALENDRIER DE L'ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC -SERGENT

Consultez les pages 14 à 20 de l'Info Club pour connaître les détails et les horaires de toutes les activités estivales

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 Soirée cinéma 19h30	2 Soirée APPELS film 19h30	3	4 Régate Trois-Rivières
5 Course de voile Club Nautique 13h00	6	7 Coucher au Club 5-8 ans	8 Bingo de la Mission 19 h 00	9	10	11 Régate Lac Sergent
12	13	14 Coucher au Club 9-12 ans	15 Soirée cinéma 19h30	16	17	18 Journée du lac et Soirée thématique Super Héros 18h30
19 Course de voile Club Nautique 13h00	20 Conseil de ville 19h30	21	22	23	24	25 Régate Lac Beauport finale Jeux du Québec
26 Brunch du Vice-Commandore 10h00	27	28 Soirée APPELS 19h30	29 Soirée cinéma 19h30	30	31	

## AOÛT 2009

CALENDRIER DE L'ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC -SERGENT

*Consultez les pages 14 à 20 de l'Info Club pour connaître les détails et les horaires de toutes les activités estivales*

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						<b>1</b> Championnat provincial midget + Bassin Olympique
<b>2</b> Championnat provincial midget + Bassin Olympique	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b> Soirée Cinéma 19h30	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b> Championnat provincial Bantam & - Lac-Beauport
<b>9</b> Championnat provincial Bantam & - Lac-Beauport	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b> Soirée d'adieu Camp de jour 19h00	<b>14</b> Fin du camp de jour & AGA APPELS 19h30	<b>15</b> Classique de voile du 100e Club Nautique 10h00
<b>16</b>	<b>17</b> Conseil de Ville 19h30	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b> Fête de la Famille Club Nautique 13h00
<b>23</b> 30	<b>24</b> 31	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>

## SEPTEMBRE 2009

CALENDRIER DE L'ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC -SERGENT

*Consultez les pages 14 à 20 de l'Info Club pour connaître les détails et les horaires de toutes les activités estivales*

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		<b>1</b>	<b>2</b> Championnat Canadien Sherbrooke	<b>3</b> Championnat Canadien Sherbrooke	<b>4</b> Championnat Canadien Sherbrooke	<b>5</b> Championnat Canadien Sherbrooke
<b>6</b> Championnat Can-Mas Sherbrooke	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b> Assemblée générale ANLS 10h00 Soirée Méritas 18h30
<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>			

# SONDAGE

## SONDAGE

Un emblème floral pour la ville de Lac-Sergent?  
Un emblème aviaire pour la ville de Lac-Sergent?

Inspiré par plus de 150 municipalités qui ont déjà choisi un emblème floral de leur ville, le Conseil municipal demande à ses citoyennes et citoyens de Lac-Sergent des suggestions d'emblème floral et aviaire.

### Comment participer?

Remplir ce formulaire et nous le retourner par la poste ou par télécopieur avant le 20 juillet 2009 :

Ville de Lac-Sergent  
1149, chemin Tour-du-Lac Nord  
Lac-Sergent, (Québec) G0A 2J0  
**Télécopieur :** 418 875-3805

Ou envoyez-nous vos réponses par courriel ou bien appelez-nous directement au bureau municipal entre 9h00 et 16h00, du lundi au vendredi, et nous compilerons vos choix si reçu avant le 20 juillet.

**Téléphone :** 418 875-4854

**Courriel :** [lac-sergent@bellnet.ca](mailto:lac-sergent@bellnet.ca)



24

Nous vous invitons à compléter et poster le coupon-réponse ci-joint. Participez en grand nombre. Votre opinion est importante.

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse au lac : \_\_\_\_\_  
Choix d'emblème floral : \_\_\_\_\_  
Choix d'emblème aviaire : \_\_\_\_\_  
Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



# Communiqué

Pont-Rouge, le mercredi 13 mai 2009

## PLAISANCIERS, NAVIGUEZ EN TOUTE SÛRETÉ!

La patrouille nautique de la Sûreté du Québec MRC de Portneuf, qui voit à la sécurité des plaisanciers, désire les informer de quelques règles qui régissent les activités nautiques.

- Toutes les embarcations doivent posséder un système d'éclairage ou un feu blanc en tout temps à la tombée du jour (même les kayacs, pédalos...).
- Toutes les embarcations doivent contenir un nombre suffisant de vestes de flottaison individuelle (approuvées par Transport Canada), de la bonne taille et en bonne état, selon le nombre de passagers à bord.
- Un certificat de compétence est exigé pour toutes les personnes nées après le 1er avril 1983, ainsi que pour toute personne désirant conduire une embarcation de moins de 4 mètres (13 pieds), munie d'un moteur. Des restrictions s'appliquent également aux conducteurs selon la force du moteur de l'embarcation.
- Il est interdit à une personne âgée de moins de 16 ans de conduire une motomarine.
- **Il est à noter qu'à compter du 15 septembre 2009, le certificat de compétence sera obligatoire pour tous les conducteurs d'embarcations motorisées. (Peut importe la longueur de l'embarcation)**

La Sûreté du Québec vous incite à la prudence et vous rappelle que le code criminel s'applique de la même façon sur l'eau que sur les routes !

Pour plus de renseignements sur la sécurité nautique, vous pouvez consulter le site Internet de Transport Canada ([www.securitenautique.gc.ca](http://www.securitenautique.gc.ca)) ou composer le 1 800 267-6687.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison estivale !

Patrouille nautique  
Sûreté du Québec  
MRC de Portneuf

# BESOIN DE TRANSPORT?



» Pour trouver un **COVOITUREUR** pour le travail ou les études.  
(Banque de demandeurs et offreurs)

» Pour bénéficier des places disponibles dans les **AUTOBUS** à 4 \$ par aller simple.  
(transport scolaire, transport adapté et transport Centre de jour)

## INSCRIPTION GRATUITE

**CONTACTEZ-NOUS !**  
**418 337-3686** ou  
**1 877 329-3686**  
[www.transportportneuf.com](http://www.transportportneuf.com)



# Carrefour FM Portneuf

Organisme communautaire offrant différents services pour les familles monoparentales, les familles recomposées et les personnes seules de la région de Portneuf .

- Cuisines collectives (St-Raymond (2), St-Marc et Donnacona) ;
- Café-causerie et Halte-garderie (St-Raymond et Donnacona) ;
- Service d'accompagnement individuel en situation de rupture ;
- Cuisines créatives ;
- Conférences ;
- Activités familiales ;
- Écoute téléphonique ;
- Accès à internet et prêt de livres.



**Bienvenue à tous!**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

165, rue St-Ignace, St-Raymond (Québec) G3L 1E7  
Tél : (418)337-3704 ou 1-888-337-3704 (sans frais)  
[carrefourfmportneuf@globetrotter.net](mailto:carrefourfmportneuf@globetrotter.net)



## AVIS IMPORTANT

### Les produits dangereux : il faut s'en départir en toute sécurité

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf veut informer la population qu'il est extrêmement important de se départir de façon sécuritaire des produits dangereux. Les produits dangereux utilisés à la maison sont principalement : les huiles, les peintures, les solvants et les vernis, les aérosols, les produits d'entretien ménager (toxiques, corrosifs, inflammables et poison), le chlore, etc.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE METTRE CES PRODUITS À LA POUBELLE** car lorsque déposés avec les ordures ménagères, les résidus domestiques dangereux augmentent les risques pour la santé et la sécurité des éboueurs et nuisent au bon fonctionnement des équipements de collecte, de transport et de déchargement au lieu d'enfouissement.



D'ailleurs, cela a déjà provoqué des incendies et peut même produire des explosions dans le camion de collecte ainsi qu'au site d'enfouissement. Ces produits présentent un risque pour la santé et pour l'environnement et afin d'en réduire la dangerosité, il faut les apporter aux points de collecte appropriés pour qu'ils soient traités afin d'être récupérés ou éliminés de façon sécuritaire.

Pour reconnaître les produits domestiques dangereux :



Corrosif



Toxique



Explosif



Inflammable

La Régie offre deux points de collecte des résidus domestiques dangereux :

- Éco-centre de Neuville  
1310 chemin du Site (via la route 365)
- Centre de transfert de St-Raymond  
590 chemin Bourg-Louis

Les résidus domestiques dangereux qui sont acceptés à l'Éco-centre de Neuville et au Centre de transfert de St-Raymond (site du lieu d'enfouissement) sont :



- les huiles et leur contenant;
- les filtres à l'huile;
- les peintures et les vernis;
- les bouteilles de propane expirées;
- les gaz contenus dans les appareils de réfrigération et de climatisation;
- l'acétone; l'ammoniaque;
- le prestone;
- le chlore pour la piscine;
- les colles et adhésifs;
- le créosote;
- l'eau de javel;
- l'essence à briquet;
- les aérosols;
- les nettoyeurs à four;
- les liquides refroidisseurs;
- les polis à métaux;
- les préservatifs pour le bois;
- les produits pour déboucher les tuyaux.

Les restes de peinture sont également récupérés aux endroits suivants :



Ressourcerie de Portneuf, 736, rue Principale à St-Marc-des-Carrières  
Quincaillerie COOP de Pont-Rouge, 229, rue Dupont  
COOP de Sainte-Catherine, 4916, boul. Fossambault  
Dépôt municipal de Donnacona, 100, rue Armand Bombardier (ouvert seulement sur les heures de bureau)  
Paulin Moisan Inc. RONA, 746, rue St-Joseph à St-Raymond  
Matériaux Audet RONA, 294, boul. Dussault à St-Marc-des-Carrières

Régie régionale de gestion des matières résiduelles, mai 2009

**Services Matrec inc  
(418) 268-4816**

**Horaire des collectes 2009  
Lac Sergent**

**D = Déchets**  
**S = Sapins**

**F = Herbes et feuilles**  
**R = Recyclage**

**M = Objets volumineux ( Monstres )**

**Janvier 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3
4	5	6	7	8	9
		<b>D R</b>			10
11	12	13	14	15	16
			<b>S</b>		17
18	19	20	21	22	23
		<b>D R</b>			24
25	26	27	28	29	30
					31

**Février 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
		<b>D R</b>			14
15	16	17	18	19	20
			<b>D R</b>		21
22	23	24	25	26	27
					28

**Mars 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
		<b>D R</b>			14
15	16	17	18	19	20
			<b>D R</b>		21
22	23	24	25	26	27
					28
29	30	31			
		<b>D R</b>			

**Avril 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
					11
12	13	14	15	16	17
		<b>D R</b>			18
19	20	21	22	23	24
					25
26	27	28	29	30	
		<b>D R</b>			

**Mai 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
				1	2
3	4	5	6	7	8
		<b>D</b>			9
10	11	12	13	14	15
		<b>D R</b>			16
17	18	19	20	21	22
		<b>D M</b>			23
24	25	26	27	28	29
		<b>D R</b>	<b>F</b>		30
					31

**Juin 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12
		<b>D R</b>			13
14	15	16	17	18	19
		<b>D</b>			20
21	22	23	24	25	26
		<b>D R</b>			27
28	29	30			
		<b>D</b>			

**Juillet 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3
5	6	7	8	9	10
		<b>D R</b>			11
12	13	14	15	16	17
		<b>D</b>			18
19	20	21	22	23	24
		<b>D R</b>			25
26	27	28	29	30	31
		<b>D</b>			

**Août 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
		<b>D R</b>			14
16	17	18	19	20	21
		<b>D R</b>			22
23	24	25	26	27	28
		<b>D</b>			29
30	31				

**Septembre 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
		<b>D R</b>			12
13	14	15	16	17	18
		<b>D R</b>			19
20	21	22	23	24	25
					26
27	28	29	30		
		<b>D R</b>			

**Octobre 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
				1	2
4	5	6	7	8	9
					10
11	12	13	14	15	16
		<b>D R</b>	<b>M</b>		17
18	19	20	21	22	23
		<b>F</b>			24
25	26	27	28	29	30
		<b>D R</b>			31

**Novembre 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13
		<b>F</b>			14
15	16	17	18	19	20
		<b>F</b>			21
22	23	24	25	26	27
		<b>D R</b>			28
29	30				

**Décembre 2009**

Dim	Lun	Mar	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
		<b>D R</b>			12
13	14	15	16	17	18
					19
20	21	22	23	24	25
		<b>D R</b>			26
27	28	29	30	31	